

Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-MARCELLIN

Liste des pièces composant le PLU

Rapport de présentation	Pièce n°1
Parties 1 et 2 – Diagnostic territorial & Etat initial de l'environnement Partie 3 – Exposé des choix d'aménagement & justifications Partie 4 – Incidences sur l'environnement Pièces annexes au rapport de présentation	
Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	Pièce n°2
Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	Pièce n°3
Règlement graphique (plans de zonage)	Pièce n°4
Planche n°1 : Secteur aggloméré – Partie Nord Planche n°2 : Secteur aggloméré – Partie Sud Planche n°3 : Extrémités Nord et Sud de la commune Planche n°4 : Règlement graphique des hauteurs Planche n°5 : Règlement graphique des aléas	
Règlement écrit	Pièce n°5
Annexes	Pièce n°6
Droit de préemption urbain (DPU)	6.1
Servitudes d'utilité publique	6.2
Décision de l'Autorité environnementale de ne pas soumettre de PLU à évaluation environnementale (décision du 14/05/2018)	6.3
Arrêté préfectoral du 18/11/2011 portant révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du département de l'Isère	6.4
Etude au titre de l'article L111-8 du code de l'urbanisme	6.5
Zone d'aménagement concerté	6.6
Annexes sanitaires	6.7

PJ :

- Bilan de la concertation
- Délibérations relatives au PLU